

SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT

Avocat au Barreau de Nice - 19 rue de la Préfecture 06300 NICE
Tél : 04.93.85.63.89 - cabinet@silex-avocats.com - www.silex-avocats.com



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

Dans un immeuble sis à MENTON (06500) dénommé «Résidence l'Ambassador»

22 et 24 Promenade Maréchal Leclerc de Hautecloque

UN APPARTEMENT au 6^e étage du bloc B **UN CELLIER**
et **UN GARAGE** au sous-sol

ADJUDICATION JEUDI 2 MAI 2019 à 9H

A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE, au Palais de Justice, Place du Palais à NICE.

Le Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NICE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation - Description : Dans un immeuble sis à MENTON (06500) dénommé «Résidence l'Ambassador» sis 22 et 24 Promenade Maréchal Leclerc de Hautecloque, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de 7 étages, composé d'un seul bâtiment divisé en 4 blocs dénommés «A», «B», «C» et «D», cadastré section AZ n° 440, lieudit «24 Promenade Maréchal Leclerc de Hautecloque» pour 19a 82ca, savoir :

LOT 313 : UN GARAGE au sous-sol, portant le n° 26 - et les 6/8.887èmes des PC.

LOT 338 : UN CELLIER au sous-sol, portant le n° 51 - et les 2/8.887èmes des PC

LOT 498 : UN APPARTEMENT de 74,19 m² au 6^e étage du bloc B, ayant son entrée à gauche sur le palier, en sortant de l'ascenseur, portant le n° 211, composé de hall d'entrée, cuisine, salle de séjour avec balcon, wc indépendant, salle de bains, deux chambres - et les 137/8.887èmes des parties communes générales de l'immeuble.

Les biens sont occupés par les époux ROMANI suivant bail d'habitation du 23 mai 2013, consenti pour une durée de trois ans, prenant effet le 03.06.2013 jusqu'au 03.06.2016, renouvelé par tacite reconduction pour un loyer de 872,03 € avec 200 € de provisions sur charges, mensuel.

Syndic : SARL CABINET TRABAUD DE CLERCK, Villa Farnèse, 71 Avenue Cernuschi - 06500 MENTON.

Nom et qualité des parties - procédure : Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Monsieur Hervé KUTSCHERA, décédé le 7 février 2016 à Menton (06500).

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de NICE en date du 7 novembre 2018, autorisant la vente aux enchères publiques, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de NICE, par le ministère de Maître Stéphane IMBERT, avocat.

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de : CENT QUARANTE MILLE EUROS

140.000 €

Susceptible de baisse du quart en cas d'enchères désertes

Paiement du prix : L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque, à l'ordre du Trésor Public, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes dès l'expiration du délai de surenchère à peine de réitération des enchères.

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours. **Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

Consignation : Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

Frais de mainlevée : Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les régleront sur la quittance de Maître Stéphane IMBERT, avocat poursuivant la vente.

Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente RG n° 19/29, déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NICE le 11 février 2019 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Stéphane IMBERT et au Greffe.

Fait et rédigé à NICE par Maître Stéphane IMBERT, avocat

VISITES : - vendredi 29 mars 2019 de 10h00 à 11h00 - mardi 16 avril 2019 de 10h00 à 11h00